

ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2016

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le septième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	356
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	356
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉES DU 3 ET DU 17 OCTOBRE 2016.....	357
3.1. PROJET AÉRODROME	357
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016.....	358
5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	358
5.1. CAMPAGNE DE FINANCEMENT D'OPÉRATION NEZ ROUGE.	358
5.2. PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY	358
5.3. MAISON DE LA FAMILLE AUX QUATRE VENTS	358
5.4. DEMANDE DE COMMANDITE LA COMMUNAUTÉ CURSILLISTE MARATHANA	358
5.5. DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE GRATUITEMENT.	358
5.6. MINI-SCRIBE : INFORMATIONS LÉGALES	358
5.7. POSTES CANADA : BOÎTES COMMUNAUTAIRES.....	360
5.8. PLAN DES RESSOURCES HUMAINES EN ADMINISTRATION.....	360
5.9. OFFRE DE SERVICE DE ME YVES CHAÎNÉ DU BUREAU BÉLANGER ET SAUVÉ.	360
5.10. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ	361
5.11. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017	361
5.12. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS	361
5.13. VOL DU SYSTÈME DE SON ET DU PANNEAU SOLAIRE.	361
5.14. PROGRAMME DE CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES	361
5.15. CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE DES ORGANISMES MUNICIPAUX	362
1.4 AUTRES MESURES DÉJÀ EN VIGUEUR	364
6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE	366
6.1. RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE.	366
6.2. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE.....	367
7.0. TRANSPORT ROUTIER	367
7.1. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.	367
7.2. PRIX POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES.	368
7.3. TRAVERSE DES VOIES FERRÉES	368
7.4. TRAVAUX CHEMIN CONCESSION DE LA BAIE	369
7.5. PRIX POUR LA FOURNITURE DU SABLE POUR LES ABRASIFS.....	370
7.6. ENTRETIEN SUR LES PONTS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ.....	370
7.7. LES TRAVAUX SUR UNE SECTION DU RANG SAINT-ANDRÉ S.O. À SAINT-BARTHÉLEMY	370
7.8. CESSATION D'EMPLOI DES EMPLOYÉS SAISONNIERS.	370
7.9. ROUTE BEL-AUTOMNE.....	371
7.10. RÈGLEMENT SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE.	371
8.0 HYGIÈNE DU MILIEU.	371
8.1. STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.....	371

8.2. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	371
8.3. TRAVAUX SUR LA RIVE À LA PRISE D’EAU DE L’USINE DE FILTRATION.....	372
8.4. PLAN ET DEVIS DES TRAVAUX À L’USINE DE FILTRATION	372
8.5. PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC L’ABATTOIR POUR LA FOURNITURE DE L’EAU POTABLE.	372
9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	372
9.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME RENELLE GIROUX (FRANCE LAUZON)	372
9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. FRANÇOIS LAROSE	373
9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. MARTIN GRENIER	373
9.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR VOLAILLES GIANNONE	374
9.5. ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	374
9.6. FORMATION SUR LE ZONAGE AGRICOLE.	374
9.7. DEMANDE D’AUTORISATION À LA CPTAQ PAR M. ÉRIC CARON	375
9.8. DOSSIER DE M. GILBERT GÉLINAS DEVANT LA CPTAQ	375
9.9. NOMINATION D’UN MEMBRE DU CONSEIL DE L’OMH DE SAINT-CUTHBERT	375
9.10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. DAVID SYLVESTRE	375
10.0. LOISIRS ET CULTURE	375
10.1. NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU REPRÉSENTANT	375
10.2. RÉCEPTION DES FÊTES.....	376
10.3. REMBOURSEMENT HOCKEY MINEUR.....	376
10.4 PROMOTION TOURISTIQUE OFFERT PAR LA MRC	376
10.5. FAMILLE AU JEU	377
10.6. RECONNAISSANCE DE LA 1 ^{RE} EDITION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS	377
10.7. PROGRAMME D’AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES PAC.....	378
11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.....	378
12.0. COURRIER.....	379
13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	379
14.0. ADOPTION DES COMPTES	379

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Rés. 01-11-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l’ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l’unanimité

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Turcotte a des questions concernant le passage des VTT et des motoneiges sur la route Bélanger et sur le Petit Rang Saint-Catherine.

- Le sujet sera discuté au point 7.10

M. Étienne Bertrand s’occupera de la rencontre conférence avec M. Jean-Pierre Lorrain de Neuville.

M. Gérald Lauzon demande s’il est possible de faire quelque chose pour la résidence incendiée depuis plus d’un an et qui n’as pas été démolie. Le terrain n’a pas été nettoyé non plus et est accessible.

- Il s’agit d’un incendie criminel et sous enquête. L’assurance refuse de payer et il y a une perte importante de la part du propriétaire. Toutefois, la municipalité est en mesure de vendre pour taxes la propriété après un an si le conseil le désire.

- Gerry demande si les entrées privées seront raccordés convenablement suite à la confection du pavage.

- On demandera à l'entrepreneur de faire les raccordements des entrées de cour sans délai sinon on fera faire les raccordements par un autre entrepreneur et on utilisera la retenue sur contrat pour le payer.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉES DU 3 ET DU 17 OCTOBRE 2016.

Rés. 02-11-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de l'assemblée du 3 et du 17 octobre de l'an deux mille seize avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

3.1. PROJET AÉRODROME

Honoraires avocats

Le directeur a déposé sur les tablettes électroniques des membres du conseil le rapport des honoraires des avocats pour le mois de septembre au montant de 18 551.13\$.

Fonds de défense de la FQM

La décision sur l'acceptation de la cause de la requête en injonction a été reportée à la prochaine réunion du comité du fonds de défense de la FQM étant donné qu'aucune défense n'a été déposée au moment de la prise de décision du comité.

Jugement de l'ordonnance de sauvegarde

La Municipalité a reçu le jugement de la cour concernant l'ordonnance de sauvegarde. Gestion DGNE doit obtenir un certificat d'autorisation du MDDLCC pour faire les travaux de la piste d'atterrissage. L'ordonnance est valide jusqu'au 5 avril 2017.

Toutefois l'injonction n'a pas été acceptée en vertu de la loi sur les espèces en péril.

Conférence de M. Jean-Pierre Lorrain sur l'aérodrome de Neuville

Une demande a été faite à l'effet que la Municipalité invite M. Jean-Pierre Lorrain à donner une conférence sur l'aérodrome de Neuville et qu'elle organise cette activité.

Il est plutôt suggéré par le conseil que M. Étienne Bertrand organise cette activité avec le NPD. M. Étienne Bertrand accepte de s'occuper de cette conférence qui aura lieu probablement le 14 décembre prochain.

Rencontre avec Me Yves Chaîné

M. le maire désire rencontrer Me Yves Chaîné pour faire le point sur la situation actuelle et pour discuter de différents sujets relatifs à l'aérodrome. Le directeur organisera une rencontre avec le conseil.

Travaux sur les lots visés par l'ordonnance.

L'inspecteur fera une visite des lots visés par l'ordonnance afin de prendre connaissance des travaux de déboisement et si ceux-ci sont effectués dans les lieux humides.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Le directeur dépose le rapport financier du mois de septembre 2016. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. CAMPAGNE DE FINANCEMENT D'OPÉRATION NEZ ROUGE.

Le conseil n'a jamais participé financièrement à cette organisation. Le conseil a toujours considéré que le financement de cet organisme devra se faire par les contributions des usagers et avec l'aide de bénévoles.

5.2. PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY

Rés. 03-11-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de verser un montant de 120\$ pour le projet Place aux Jeunes 2017.

Adoptée à l'unanimité.

5.3. MAISON DE LA FAMILLE AUX QUATRE VENTS

Rés. 04-11-2016

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde une aide financière au montant de 150\$ à la Maison de la Famille aux Quatre Vents pour leur fête annuelle de Noël.

Adoptée à l'unanimité.

5.4. DEMANDE DE COMMANDITE LA COMMUNAUTÉ CURSILLISTE MARATHANA

Le but de la commandite est de permettre à une personne de notre région à participer à une fin de semaine de Cursillo au montant de 195\$. Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande.

5.5. DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE GRATUITEMENT.

Mme Catherine Malo-Picotte demande au conseil d'utiliser la salle municipale pour y tenir un atelier interactif pour aider les gens à vivre harmonieusement et heureux.

Rés. 05-11-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de prêter gratuitement la salle communautaire à Mme Catherine Malo-Picotte pour y tenir des ateliers dans le but d'aider psychologiquement ou mentalement des personnes dans le besoin.

Adoptée à l'unanimité.

5.6. MINI-SCRIBE : INFORMATIONS LÉGALES

Normes de sécurité des véhicules routiers

Le 20 novembre 2016 entre en vigueur le Règlement modifiant le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers. Les modifications visent notamment les véhicules suivants : - Les véhicules dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, notamment les ambulances, camions de pompier, déneigeuses, pick-up, fourgonnettes, véhicules d'intervention d'urgence, etc. - Les ensembles de véhicules routiers dont le poids nominal brut d'au moins un des véhicules est de 4

500 kg ou plus. Pour les véhicules visés, le règlement apporte des modifications concernant les rondes de sécurité (examen visuel et auditif des éléments accessibles du véhicule) qui doivent avoir été effectuées dans les dernières 24 heures, avant de prendre le volant.

Des mesures particulières sont prévues pour les véhicules d'urgence (véhicule d'un service incendie) et certains véhicules sont exemptés des mesures imposées par le règlement. Pour faciliter l'application de ces nouvelles règles, différents guides ont été créés. Les guides « La ronde de sécurité » et « Guide de vérification mécanique des véhicules routiers » sont disponibles en ligne. De plus, le guide « Conduite d'un véhicule lourd » est en vente depuis le 1er août dans les librairies et sur le site web des Publications du Québec.

Discours du maire sur la situation financière

Malgré certaines informations qui semblent circuler dans le monde municipal, le maire a toujours l'obligation de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil au moins 4 semaines avant que le budget ne soit déposé au conseil pour adoption

Les articles n'ont pas encore été modifiés. Lors de cette séance, le maire doit également déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ de même qu'une liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 2000 \$, qui ont été conclus avec un même cocontractant depuis le dépôt de la liste précédente, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Régime enregistré d'épargne retraite.

Entrée en vigueur le 1er juillet 2014, la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite crée un régime volontaire qui permet à tous les travailleurs d'avoir accès à un régime de retraite collectif. Il s'agit du régime volontaire d'épargne-retraite. Ce régime vise les travailleurs qui n'ont pas de régime de retraite ainsi que les travailleurs autonomes. Rappelons que les élus ne sont pas des salariés et par conséquent, ils ne doivent pas être considérés comme tels dans les calculs suivants.

1- L'application du nouveau régime

Les travailleurs visés sont principalement les travailleurs salariés qui n'ont accès à aucun régime collectif de retraite offert par l'employeur, qui sont âgés d'au moins 18 ans et qui comptent un an de service continu au sens de la Loi sur les normes du travail.

Comme employeur, une municipalité doit obligatoirement mettre en place un RVER si :

- Elle compte au moins le nombre requis d'employés visés ayant au moins 18 ans et au minimum un an de service continu au sens de la Loi sur les normes du travail ;
- Elle n'offre pas à l'ensemble de ses employés un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour lequel une retenue sur le salaire pourrait être effectuée, ou un régime de pension agréé.

2- Échéance

La date pour la mise en place du RVER dépend du nombre d'employés que compte la municipalité ainsi que de la présence des conditions rendant ce régime obligatoire. En effet, si l'implantation du RVER est obligatoire, la municipalité doit offrir ce régime au plus tard :

- Le 31 décembre 2016 si vous avez 20 employés visés ou plus à votre service au 30 juin 2016 ;
- Le 31 décembre 2017 si vous avez entre 10 à 19 employés visés à votre service au 30 juin 2017 ;
- À la date déterminée par le gouvernement si vous avez entre 5 à 9 employés visés à votre service

3- Administration du régime

Si la municipalité doit offrir le RVER, elle se doit de choisir un administrateur autorisé et en informer ses employés. Par la suite, la municipalité devra inscrire les employés visés auprès de l'administrateur du RVER, prélever leurs cotisations et les transmettre à cet administrateur. En tant qu'employeur, la municipalité n'a pas à s'occuper de la gestion des placements et de l'administration du régime puisqu'ils sont assurés par l'administrateur. La municipalité n'est pas tenue de cotiser au RVER de ses employés.

5.7. POSTES CANADA : BOÎTES COMMUNAUTAIRES

La ville de Hamilton a perdu en cour d'appel pour le respect des règlements municipaux par Postes Canada en ce qui concerne l'installation des boîtes postales.

5.8. PLAN DES RESSOURCES HUMAINES EN ADMINISTRATION

Le plan n'est pas tout à fait complet et sera adopté lors d'une prochaine assemblée.

5.9. OFFRE DE SERVICE DE ME YVES CHAINÉ DU BUREAU BÉLANGER ET SAUVÉ.

Rés. 06-11-2016

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors ;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu :

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale ;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC ;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année ;

- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale ;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

5.10. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le MAMOT a publié les profils financiers des municipalités pour l'année 2016. Une copie a été déposée sur les tablettes des membres du conseil.

Le discours du maire n'est pas complété et sera déposé lors d'une prochaine assemblée.

5.11. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le conseil débutera bientôt ses travaux sur les prévisions budgétaires 2017. Des rencontres auront lieu les lundis les 14 et 28 novembre ainsi que le 12 décembre à cet effet. L'adoption des prévisions budgétaires se fera vers le 19 décembre 2015.

5.12. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS

Les membres du conseil suivant ont déposé leur déclaration des intérêts financiers qu'ils peuvent avoir sur le territoire de la Municipalité ainsi que sur le territoire de la MRC de d'Autray.

Tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration, sauf M. Pierre Ducharme qui la déposera à la prochaine assemblée.

5.13. VOL DU SYSTÈME DE SON ET DU PANNEAU SOLAIRE.

Le panneau solaire du radar mesurant la vitesse et le débit de circulation a été volé lorsque celui-ci se trouvait sur la route Gonzague-Brizard.

On a probablement volé le système de son du chalet des loisirs dans la semaine du 17 au 26 octobre 2016.

5.14. PROGRAMME DE CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

Rés. 07-11-2016

Considérant l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1er janvier 2017 ;

Considérant les modifications proposées à la réforme du programme :

- Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu :

- Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5% par année ;
- Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires, 4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme ;

Considérant que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul ;

Considérant qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu, bien que depuis maintes années, l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux liés à la fiscalité foncière ;

Considérant que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois ;

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Cuthbert demandent au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :

- de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1er janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités(FQM).

Adoptée à l'unanimité.

5.15. CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE DES ORGANISMES MUNICIPAUX

Le Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités (plan d'action) prévoit des mesures en matière de reddition de comptes financière des organismes municipaux.

Certaines mesures sont déjà en vigueur alors que d'autres sont à venir. Il importe donc de faire le point sur ces changements.

1. MESURES EN VIGUEUR

1.1 BUDGET

1.1.1 Abolition de la transmission du formulaire des prévisions budgétaires (PB).

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique sanctionnée le 10 juin 2016, supprime l'obligation pour tous les organismes municipaux, incluant les organismes publics de transport, de transmettre leur budget au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Les organismes municipaux n'ont donc pas à transmettre leur budget 2017, ni les suivants, au MAMOT. Ainsi, le formulaire des PB ne doit plus être complété et transmis par le biais de l'application SESAMM. Cependant, les documents

transmis antérieurement demeurent accessibles. Les organismes qui désirent continuer à dresser leur budget selon la forme du formulaire des PB peuvent continuer à le faire en utilisant un modèle qui est disponible sur le site Web du MAMOT. Ce modèle reproduit le formulaire des PB tel qu'il aurait été adapté pour l'exercice 2017 n'eût été de l'abolition de la transmission, mais sans fonctionnalités de reports et de validations (pages/lignes).

1.1.2 Données prévisionnelles au rapport financier (RF)

Certaines données, que contenait le formulaire des PB, sont essentielles aux opérations du MAMOT, notamment le taux global de taxation (TGT) prévisionnel servant au calcul des compensations tenant lieu de taxes et certaines autres informations relatives aux taxes. Dans ce contexte, une section a été ajoutée au formulaire du RF à compter de 2016, uniquement pour les municipalités locales, concernant la taxation pour l'année en cours.

Lors de son initialisation dans SESAMM, le RF 2016 comportera, comme par les années passées, le report automatique des données budgétaires des PB 2016 dans la colonne comparative sur le budget. Ce ne sera cependant plus le cas à compter du RF 2017 puisque les municipalités n'ont plus à transmettre leur formulaire de PB.

Données prévisionnelles 2017 ajoutées au RF 2016 sont les suivantes :

- Revenus de taxes
- Revenus de compensations tenant lieu de taxes
- Calcul de certains revenus de taxes
- Principalement les mesure 2 à 5 Section III –

Données prévisionnelles pour l'exercice 2017

- Taux global de taxation prévisionnel
- Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles
- Questionnaire

1.1.3 Formulaire du taux global de taxation prévisionnel

Le calcul du versement initial des compensations tenant lieu de taxes doit se faire à partir du taux global de taxation (TGT) prévisionnel. Afin de recevoir leur paiement le 30 mai ou le 10 juin (pour les montants de plus de 3 000 \$), les municipalités locales pourront compléter et transmettre, dans SESAMM, un formulaire de TGT prévisionnel au plus tard le 2 mars de chaque année. Ce formulaire sera disponible en ligne jusqu'au 30 avril. Si le TGT prévisionnel est transmis au MAMOT après le 2 mars, le paiement du versement initial des compensations se fera dans un délai de 90 ou 100 jours (pour les montants de plus de 3 000 \$) après sa réception, comme prévu à la réglementation. Le MAMOT utilisera alors les informations fournies au formulaire du TGT prévisionnel ou celles présentées à la section III du RF des municipalités locales concernées selon les premières qui auront été obtenues. À noter que si la municipalité locale opte pour la transmission du formulaire de TGT prévisionnel en début d'exercice, elle devra tout de même compléter la section III du RF 2016 prévue à cette fin. Le système du MAMOT ne permet pas actuellement de transposer les données fournies dans le formulaire du TGT prévisionnel 2017 automatiquement dans le RF 2016. Si les données relatives au TGT prévisionnel 2017 inscrites au RF 2016 diffèrent de celles produites dans le formulaire du TGT prévisionnel 2017, aucun ajustement au calcul des compensations à payer au 30 mai ou au 10 juin ne sera effectué. Le montant final sera ajusté à partir du TGT réel inscrit au RF 2017.

1.2 RAPPORT FINANCIER

1.2.1 Regroupement des redditions de comptes financières

Le plan d'action propose de regrouper les redditions de comptes financières, incluant des informations exigées par d'autres ministères et organismes (M/O).

De tels regroupements peuvent se faire dans certains cas sans requérir de modifications législatives.

En plus de l'information relative à la rémunération des élus, les informations suivantes exigées par d'autres M/O ont déjà fait l'objet d'une intégration au RF :

- à compter du RF 2015, les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales exerçant des compétences de MRC présentent, par voie de notes aux états financiers, l'information financière relative au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS), évitant ainsi à ces organismes de faire une reddition de comptes audité distincte à l'intention du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et à Fonds locaux de solidarité FTQ;
- à compter du RF 2016, les municipalités locales présenteront dans le questionnaire du RF les informations exigées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relativement au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), leur évitant ainsi de faire une reddition de comptes distincte et audité au MTMDET. Le MAMOT continuera d'évaluer la possibilité de regrouper au RF d'autres redditions de comptes, de concert avec les M/O, et en consultation avec le milieu municipal.

1.3 INDICATEURS DE GESTION ET PROFIL FINANCIER

1.3.1 Abolition de la transmission du formulaire des indicateurs de gestion (IG)

Le plan d'action prévoit que les organismes municipaux n'aient plus l'obligation de transmettre annuellement (30 juin) au MAMOT les résultats des IG. Un projet d'arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, visant l'abolition de la transmission des IG, est paru dans la Gazette officielle du 7 septembre 2016 et devrait être édicté au cours de l'automne. À noter que le formulaire relatif aux IG n'est plus disponible dans SESAMM. Les documents transmis antérieurement y demeurent toutefois accessibles.

1.3.2 Modèle pour les indicateurs de gestion

Un modèle de formulaire pour les IG similaire à celui qu'on retrouvait dans SESAMM est disponible sur le site Web du MAMOT. Il contient 27 indicateurs de gestion adaptés aux besoins des organismes municipaux, couvrant un large éventail de fonctions relevant de leur compétence. Ce modèle de formulaire est mis en ligne pour les seuls besoins de gestion interne des organismes souhaitant en faire usage et ne doit pas être acheminé au MAMOT

1.3.3 Bonification du profil financier

Un processus évolutif visant la bonification du profil financier a été mis en place en collaboration avec les différents intervenants municipaux. Dès 2016, le profil financier sera bonifié par l'ajout de nouveaux indicateurs. Le processus de bonification se poursuivra pour les prochaines éditions du profil financier en étroite collaboration avec le milieu municipal. Le MAMOT compte rendre les profils financiers disponibles en données ouvertes sur le site Web de Données Québec

1.4 AUTRES MESURES DÉJÀ EN VIGUEUR

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (2016, chapitre 17), sanctionnée le 10 juin 2016, abroge également :

- L'obligation pour les organismes municipaux d'informer le MAMOT de la nomination d'un nouveau vérificateur externe ;

- L'obligation, pour les organismes municipaux qui devaient le faire, d'informer le MAMOT de toute modification apportée à leur budget.

2. MESURES À VENIR

Le plan d'action prévoit également d'autres mesures liées à la reddition de comptes financière. Il importe de rappeler que, pour ces mesures, les obligations légales ou réglementaires actuelles continuent de s'appliquer tant que celles-ci n'auront pas fait l'objet des modifications législatives requises.

2.1 ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES

2.1.1 Projet d'abolition des états comparatifs du mois de mai

Actuellement, les organismes municipaux doivent préparer et déposer au conseil des états comparatifs sur les revenus et les dépenses deux fois par année :

- Au printemps, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au mois de mai ;
- À l'automne, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier doit être adopté. Le plan d'action prévoit éliminer cette obligation pour le mois de mai. L'obligation de préparer et déposer des états comparatifs à l'automne demeurerait puisque cette reddition de comptes financière est essentielle dans le contexte de la préparation et de l'adoption du budget. Pour que cette mesure devienne effective, il est nécessaire qu'une modification législative à cet effet soit intégrée à un projet de loi à être présenté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. D'ici à ce que cela soit fait, l'état comparatif sur les revenus et les dépenses du mois de mai doit continuer à être préparé et déposé au conseil, tout comme celui de l'automne.

2.2. RAPPORT DU MAIRE

2.2.1 Projet d'abolition du rapport du maire

Un rapport du maire sur la situation financière doit être déposé au conseil à l'automne, soit au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption. Le plan d'action propose d'éliminer cette obligation. Toutefois, tant que cette mesure n'aura pas fait l'objet d'une modification législative, le rapport du maire, incluant les informations relatives à la rémunération des élus et aux contrats, doit continuer à être produit et déposé au conseil, dont celui prévu à l'automne 2016.

2.2.2 Information relative à la rémunération des élus

En prévision de l'abolition du rapport du maire, l'information relative à la rémunération des élus sera dorénavant présentée au rapport financier. Cependant, comme les municipalités ont toujours l'obligation de produire un rapport du maire à l'automne 2016, cette section du RF 2016 sera facultative.

2.2.3 Informations relatives à certains contrats

En lien avec l'abolition du rapport du maire, le plan d'action propose que les organismes municipaux publient dorénavant dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque la somme de ces contrats est supérieure à 25 000 \$, comme cela se fait actuellement pour les contrats supérieurs à 25 000\$. L'information ainsi regroupée au même endroit sera plus facilement accessible pour les citoyens. Tant que cette mesure n'aura pas fait l'objet d'une modification législative, la liste de ces contrats doit continuer à être déposée lors de la même séance que le rapport du maire et non produite dans le SEAO.

2.3 AUTRES MESURES À VENIR

2.3.1 Date de transmission du rapport financier

Le plan d'action propose d'accorder un court délai additionnel pour produire et transmettre le rapport financier annuel permettant ainsi d'allonger la période de consolidation des données financières. Tant que cette mesure n'a pas fait l'objet d'une modification législative, les municipalités locales ainsi que les MRC ont toujours l'obligation de transmettre leur RF au MAMOT au plus tard le 30 avril (les communautés métropolitaines le 1er mai et les régies et organismes publics de transport le 15 avril).

2.3.2 Simplification et restructuration du rapport financier

Le MAMOT veut s'assurer que l'intégration de nouvelles redditions de comptes au RF ne crée pas de lourdeur et que le document soit le plus convivial possible à compléter pour les organismes municipaux. Pour ce faire, une analyse sera effectuée, de concert avec les différents intervenants concernés du milieu municipal, afin de voir si des informations qui ne sont plus utiles aux organismes municipaux ou essentielles aux opérations du gouvernement ne pourraient pas être éliminées. Le MAMOT vise à apporter des changements à cet égard dès le RF 2017.

6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE.

Panneaux routiers sauvetage hors route

Dans le cadre des mesures d'urgence, il faut prévoir l'installation de panneaux de sauvetage hors route pour lieu de rassemblement. Ces panneaux seront installés l'an prochain et il faudra le prévoir au budget 2017.

Plan de mesures d'urgence avancement

Il faudra prévoir un budget en 2017 d'environ 1 000\$ pour les formations en sécurité civile.

Sel à glaces sur les routes

Le service d'incendie ne peut pas nettoyer les tuyaux dans la caserne à cause des émanations provenant des résidus d'incendie, de la suie et de la boucane. Il faudra les nettoyer à l'extérieur. Il faudra prévoir de l'épandage d'abrasifs en hiver par les travaux publics ou par l'entrepreneur des chemins d'hiver.

De nouvelles normes sont exigées relativement à la boucane pour les pompiers. Plusieurs cas de maladie pulmonaires ont été déclarés à cause de la boucane et de la suie.

Entretien préventif des portes de caserne

Le service d'incendie demande à qu'il y ait un entretien préventif pour les portes de la caserne pour éviter les défauts des portes lors d'une intervention.

Location bureau

Le service d'incendie n'a plus de pompier à plein temps dans notre caserne à cause de la restructuration avec le service d'incendie de Berthierville et il n'y aura plus de loyer verser par la MRC.

6.2. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE.

Le montant des assurances est approximativement 29 400\$ avant taxes dont 8 705 pour la responsabilité civile, 12 900 \$ pour les biens, 2 344\$ pour la responsabilité civile complémentaire, 1 298\$ pour bris de machines, 1 085\$ pour l'assurance automobile, 2 633\$ pour les erreurs et omissions et 375\$ pour crime.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous informe que la Municipalité peut lui soumettre en tout temps les demandes d'assurance des organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur notre territoire.

On peut faire profiter nos OBNL de tous les avantages dont on bénéficie en les ajoutant à notre contrat d'assurance.

7.0. TRANSPORT ROUTIER

7.1. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.

Rapport sur la capacité portante de la chaussée

Une pulvérisation en profondeur en enlevant les sous-couches d'asphalte et les pluies abondantes, on fait en sorte que la capacité portante de la chaussée a été énormément réduite sur le rang Côte Joly, rang St-Jean et rang Nord de la Rivière Chicot.

Il y aura des corrections à effectuer sur le nouveau pavage qui s'est brisé à quelques endroits. On espère que la chaussée va résister à la prochaine période de dégel puisqu'à cette période-ci de l'année, l'eau prisonnière dans la fondation ne sera probablement pas éliminée avant la période de gel.

Technique de pavage

On a changé la technique de pavage pour le rang Sud, la rue Principale et le rang St-André pour ne pas commettre la même erreur que les autres chemins avec une sous fondation en argile. On ne pulvérise plus, on pave une couche unique d'asphalte d'une épaisseur de 3 pouces (80 mm). C'est la seule technique acceptée par l'ingénieur qui respecte nos prévisions budgétaires pour ces travaux.

Report des travaux

La finition du pavage pour la route Ste-Thérèse est reportée à l'été prochain et aucun travail ne sera débuté avant le printemps prochain pour la route Bel-Automne.

L'entrepreneur

L'entrepreneur n'est aucunement mis en cause pour les problèmes de capacité portante de la chaussée. La technique retenue par la municipalité est rejetée par les ingénieurs et n'a pas été appliquée même si les employés municipaux considèrent que cette technique est la seule qui donne vraiment des résultats significatifs par rapport au coût des travaux.

Autorisation de paiement des travaux à l'entrepreneur

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur avec une retenue de 10% lorsque l'ingénieur Stéphane Allard aura approuvé la facturation de demande de paiement.

Rés. 08-11-2016

Adoptée à l'unanimité

Réclamation de M. Marc Longpré pour dommages à son véhicule

Rés. 09-11-2016

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement de la réclamation des dommages au véhicule de M. Marc Longpré au montant 340,45\$.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. PRIX POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES.

Déneigement de la rue Bianchi par Ferme Hesem : 2 200\$

Déneigement du Domaine Vadnais par Déneigement Bélanger : 2 120\$

Déneigement du Domaine Belhumeur par Ferme Hesem : 11 500\$ (même prix que l'an passé)

Rés. 10-11-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que les prix soient acceptés par la Municipalité de Saint-Cuthbert et que la Municipalité récupère les coûts par imposition sur le compte de taxes selon la réglementation municipale à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7.3. TRAVERSE DES VOIES FERRÉES

À la dernière assemblée, il a été question des traverses des voies ferrées et des données à échangées avec les Compagnies de chemin de fer avant le 28 novembre 2016.

SNC-Lavallin offre leur service pour nous accompagner dans cette démarche.

Le 12 octobre, le ministre de Transports Canada a annoncé le Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire, un investissement de plus de 55 millions de dollars sur une période de trois ans pour améliorer la sécurité ferroviaire à travers le Canada. Le nouveau programme fournit du financement de subventions et de contributions pour améliorer la sécurité ferroviaire et réduire les blessures et décès liés au transport ferroviaire.

Le programme s'appuie sur le Programme d'amélioration des passages à niveau (PAPN), le Programme de fermeture de passages à niveau (PFPN), et le programme Opération « Gareautrain » avec une plus grande enveloppe de financement, une liste élargie de bénéficiaires admissibles, et un éventail plus vaste de projets qui pourraient être financés pour accroître la sécurité ferroviaire.

Le nouveau programme comprend deux volets principaux :

- 1- Infrastructure, technologie et recherche
- 2- Éducation et sensibilisation

Un appel de propositions est maintenant ouvert pour ces volets afin que des projets puissent être admissibles à un financement pour l'exercice 2017-2018. Les dates limites pour faire une demande sont le **23 décembre 2016** pour le volet Infrastructure, technologie et recherche, et le **31 janvier 2017** pour le volet Éducation et sensibilisation.

7.4. TRAVAUX CHEMIN CONCESSION DE LA BAIE

M. Éric Deschênes déclare son intérêt et se retire des délibérations puisque son père est impliqué dans ce projet.

Règlement numéro 280

Autorisant des travaux d'entretien et de réfection sur le chemin de la Concession de la Baie et imposant une taxe spéciale pour en recouvrer le coût.

Attendu que certains producteurs agricoles ont demandé à la Municipalité d'effectuer des travaux afin de mettre de la pierre sur le chemin de la Concession de la Baie ;

Attendu que l'ajout de pierre pour permettre le passage des machineries est nécessaire ;

Attendu que le chemin de la Concession de la Baie est un chemin dont l'entretien est sous la responsabilité des propriétaires intéressés ou concernés ;

Attendu que le conseil peut faire des travaux sur ledit chemin et en recouvrer le coût en imposant une taxe spéciale aux propriétaires concernés ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné le 3 octobre 2016 ;

Rés. 11-11-2016

En conséquence, il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et unanimement résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 280 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Article 2- Le conseil autorise l'entretien du chemin sur une certaine section du chemin de la Concession de la Baie afin qu'ils soient raisonnablement praticables pour les besoins des propriétaires concernés ;

Article 3- Pour défrayer le coût des travaux décrétés selon l'article 2 du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser la somme nécessaire à l'accomplissement complet des travaux selon les règles de l'art à partir des fonds courants généraux au montant de 4 140 dollars avant taxes ;

Article 4- Pour recouvrer les dépenses autorisées par le présent règlement, il est imposé qu'il sera prélevé sur toutes les propriétés imposables situées en bordure du chemin de la Concession de la Baie apparaissant au tableau ci-dessous, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur, tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cette taxe devra être perçue dans un délai de douze mois et elle devra être suffisante pour combler le coût réel des travaux, tel qu'établi dans un certificat du secrétaire-trésorier.

Propriétaires assujettis au paiement des travaux :

Nom	Prénom	Matricule	Évaluation
Deschênes	Marcel	3309-74-7793-000-0000	170 100\$
Sylvestre	Martin	3409-06-5497-000-0000	134 200\$

Article 5- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le présent règlement est dispensé de lecture au moment de son adoption puisque les membres du conseil en ont reçu une copie au moins deux jours avant la présente assemblée et les membres du conseil présent à l'assemblée déclarent l'avoir lu.

7.5. PRIX POUR LA FOURNITURE DU SABLE POUR LES ABRASIFS.

Fournisseur	Prix à la tonne	Remarques
Clément Laferrière	12,50\$	Pour 500 tonnes
Entreprise DY Laurence	12,75\$il	Pour 500 tonnes

Rés. 12-11-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le prix de 12,50\$ la tonne pour la fourniture du sable destiné aux abrasifs des chemins d'hiver.

Adoptée à l'unanimité

7.6. ENTRETIEN SUR LES PONTS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ

Il est important que les travaux d'entretien sur les ponts devant être réalisés par la municipalité soient faits dans les meilleurs délais possible, si on n'est pas en mesure de les faire avant l'hiver. On désire que le ministère remplisse ses obligations, il est préférable que la municipalité remplisse les siennes également.

Il y a peu de travaux qui ont été exécutés dans la liste des travaux à effectuer apparaissant dans les rapports transmis à la municipalité par la MTQ, si ce n'est de ceux effectués par Construction Jomiguy.

7.7. LES TRAVAUX SUR UNE SECTION DU RANG SAINT-ANDRÉ S.O. À SAINT-BARTHÉLEMY

Une section de 80 mètres entre le nouveau pavage de Saint-Gabriel et le nouveau pavage effectué dernièrement par Saint-Cuthbert sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barthélemy n'a pas été nouvellement pavée. Il faut vérifier si cette section appartient bien à Saint-Barthélemy et si c'est le cas prendre des mesures d'entente avec l'entrepreneur pour paver cette section avant la fin des travaux de pavage si Saint-Barthélemy le désire.

.8. CESSATION D'EMPLOI DES EMPLOYÉS SAISONNIERS.

Il reste beaucoup de travaux à effectuer dû aux travaux sur les ponceaux et les travaux de pavage. On peut garder tous les employés jusqu'à la fin novembre début décembre. On donnera un avis de cessation d'emploi à Rober Béland, Pierre Lahaie et Gilles Gadoury lorsque les risques de chute de neige débiteront.

- Réparation des chemins nouvellement pavés
- Panneaux de signalisation : nouveaux, manquants, autres
- Travaux d'entretien des ponts selon le rapport du MTQ
- Lecture des compteurs d'eau

- Préparation des abrasifs
- Ménage de la cour arrière
- Ménage du site de traitement des eaux usées
- Abattage d'arbres

7.9. ROUTE BEL-AUTOMNE

Une demande a été faite au conseil à l'effet de mettre de la pierre sur la route Bel-Automne afin d'éliminer l'eau qui reste sur le chemin. Le chemin se détériore rapidement lorsque l'eau n'est pas évacuée de la chaussée.

On sait également que les accotements sont trop élevés et il faudrait les arracher plutôt que de mettre de la pierre à cette période-ci de l'année puisque celle-ci risque d'être projetée sur l'accotement et dans le fossé par le camion de déneigement.

C'est le cas également pour la route Saint-Esprit depuis plusieurs années, de plus il y a des travaux important de nettoyage des fossés à effectuer.

Pour la route Gonzague-Brizard, il y avait eu des travaux d'arrachement d'accotement qui avait été faits voilà quelques années. Les accotements commencent de nouveau à devenir plus élevés que le chemin.

Le conseil a décidé d'attendre au printemps pour faire des travaux.

7.10. RÈGLEMENT SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE.

Après vérification de la réglementation, le règlement 204 autorise une traverse de motoneige sur le Petit Rang Sainte-Catherine à environ 100 mètres au nord de la route Bélanger. Il n'y a pas d'autorisation pour une traverse de VTT sur le Petit rang Sainte-Catherine.

Une lettre sera expédié au club de VTT à cet effet afin d'avoir leur commentaires et leur proposition.

8.0 HYGIÈNE DU MILIEU.

8.1. STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Il sera question lors de la préparation du budget de l'installation de compteur d'eau pour les commerces, les exploitations agricoles et les institutions. Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter avant la préparation du budget.

On pourra se guider sur le projet de règlement fourni par le MAMOT pour l'installation des compteurs d'eau.

8.2. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.

Nous n'avons toujours pas eu de nouveau développement concernant la collecte des matières putrescibles. On ne commencera probablement pas en 2016. Il faut approuver le contrat de collecte et l'achat des bacs. Il faut distribuer les bacs bruns, les petits bacs de cuisine et les sacs. Il faut également diffuser de l'information.

Le CREL nous offre des affiches d'information que l'on pourra distribuer avec les bacs bruns. Le directeur a fait l'achat de 1000 affiches au coût maximum de 230\$ pour livrer avec les bacs. Ce coût sera moindre dépendant des quantités requises pour d'autres municipalités dans Lanaudière.

8.3. TRAVAUX SUR LA RIVE À LA PRISE D'EAU DE L'USINE DE FILTRATION

On a reçu le certificat d'autorisation du MDDELCC. On n'a pas eu le temps d'effectuer les travaux. À cause des pluies abondantes, on doit reporter les travaux à l'an prochain.

8.4. PLAN ET DEVIS DES TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION

Les plans et le devis n'ont pas encore été déposés par Beaudoin et Hurens. Il faut aller en appel d'offres et accorder un certain délai à l'entrepreneur avant de débiter les travaux. Il faut également aller en règlement d'emprunt pour ces travaux. Comme, on ne veut pas exécuter certains travaux en période estivale et que les travaux doivent être complétés à la fin de 2017, il est temps que les plans et devis soient complétés. Tous les documents et les dépenses pour la subvention du programme TECQ doivent être reçus au plus tard le 30 mars 2018.

Rés. 13-11-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert avise l'ingénieur que les plans et devis devront être complétés bientôt afin de s'assurer de respecter les échéanciers du programme d'aide financière TECQ.

Adoptée à l'unanimité.

8.5. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ABATTOIR POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POTABLE.

Avec le report des plans et devis des travaux à l'usine de filtration, nous avons retardé les négociations avec Volailles Giannone pour la fourniture de l'eau potable. Le directeur avait débuté un projet d'entente, il faudra que le projet d'entente soit complété bientôt et que des négociations soient entreprises avec Volailles Giannone.

9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME RENELLE GIROUX (FRANCE LAUZON)

Rés. 14-11-2016

Attendu que Mme Renelle Giroux a fait une demande de dérogation mineure à l'effet d'autoriser une marge de recul avant de 8,24 mètres sur le lot 4 262 781 située au 2921 Rang Saint-André ;

Attendu que la localisation du chemin était difficile à figurer lors de la construction de la maison en 1989 dû à une expropriation réalisée en 1968 par le Ministère des Transports ;

Attendu que la marge de recul avant demandée par la réglementation municipale est de 9 mètres ;

Attendu que la distance manquante est vraiment mineure ;

Attendu que la propriété est située dans la zone agricole numéro 22A ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la

dérogation à l'effet d'accorder une marge de recul avant pour la résidence de 8,24 mètres au lieu de 9 mètres sur le lot 4 262 781 située au 2921, rang Saint-André.

Adoptée à l'unanimité

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. FRANÇOIS LAROSE

Rés. 15-11-2016

Attendu que M. François Larose désire agrandir le garage attaché à sa résidence située au 990, route Morel sur le lot 4 263 114 dans la zone agricole numéro 22A ;

Attendu que la résidence se situe dans un îlot déstructuré ;

Attendu que la résidence a été construite avant l'adoption de la réglementation municipale et possède un droit acquis même en ce qui concerne la marge de recul avant ;

Attendu que la réglementation ne permet pas l'agrandissement d'une bâtisse dérogatoire sans avoir obtenu une dérogation à cet effet ;

Attendu que le garage attaché à la résidence sera agrandi sur une largeur de 12 pieds et une profondeur de 24 pieds ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la dérogation à l'effet d'agrandir le garage attaché à la maison même si la marge de recul avant n'est pas respectée puisque la résidence a été construite bien avant l'adoption des règlements d'urbanisme et qu'elle possède des droits acquis sur la marge de recul avant.

Adoptée à l'unanimité

9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. MARTIN GRENIER

Rés. 16-11-2016

Attendu que M. Martin Grenier a fait une demande à l'effet d'obtenir une dérogation mineure autorisant une marge de recul latérale de 0 mètre pour la cabane à sucre construite directement sur la limite de propriété et située sur le lot 4 262 410 ;

Attendu que le terrain visé par la demande de dérogation se situe en zone blanche dans la zone de villégiature numéro 13VR et en milieu boisé ;

Attendu que les lignes de limite des propriétés ont été établies dernièrement par un arpenteur géomètre ;

Attendu que la cabane à sucre a été construite depuis peu ;

Attendu que le conseil municipal ne peut autoriser légalement une dérogation mineure pour une bâtisse située sur la ligne de propriété ou sur la propriété voisine ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme n'aurait pas recommandé la demande de dérogation mineure même si la cabane à sucre était située complètement sur la propriété du demandeur puisqu'il est possible d'acquérir du

voisin une parcelle de terrain permettant de respecter les marges de recul nécessaires pour la cabane à sucre ;

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil n'autorise pas la dérogation mineure puisque la cabane se situe sur la propriété voisine et ne possède pas le droit légalement d'autoriser la dérogation d'en pareil cas.

Adoptée à l'unanimité

9.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR VOLAILLES GIANNONE

Rés. 17-11-2016

Attendu que Volailles Giannone désire installer une clôture le long de sa propriété située sur la rue du Moulin à une distance approximative de 10 pieds de la chaussée pavée de la rue ;

Attendu qu'il désire installer une clôture en maille d'acier de 6 pieds de hauteur le long de sa limite de propriété et la limite de l'emprise du chemin public sur une longueur approximative de 148 pieds ;

Attendu que la réglementation autorise une clôture d'une hauteur maximum de trois pieds dans la marge de recul avant ;

Attendu que Volailles Giannone désire installer une clôture de 6 pieds dans la marge de recul avant puisqu'il considère que le terrain situé dans la marge de recul sera inutilisé ;

Attendu que le terrain visé par la demande est situé dans la zone numéro 1HC ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert rendra une décision sur la demande de dérogation mineure à l'assemblée régulière du conseil du 5 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

9.5. ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

M. Ghyslain Lambert a déposé son rapport concernant la zone à risque de mouvement de terrain située sur la propriété de M. Jean-Claude Destrempe au 1591, rang Côte Joly. Le rapport mentionne qu'il n'y a pas de risque de mouvement de terrain sur l'emplacement de la résidence et des dépendances. Le coût du rapport payé par la Municipalité est d'environ 500\$.

M. Olivier Toupin a fait une demande à ce sujet. Comme futur acheteur, il aurait souhaité avoir un écrit à l'effet que la MRC a fait une erreur lors de l'établissement des zones à risques de mouvement de terrain. Il aurait également souhaité qu'un géologue se prononce sur la zone en question.

Le conseil considère que le rapport de M. Ghyslain Lambert est suffisant et il ne prendra pas d'autres dispositions à ce sujet.

9.6. FORMATION SUR LE ZONAGE AGRICOLE.

Il y a aura une formation organisée par l'UPA sur le zonage agricole le 23 novembre prochain au coût de 30\$ par personne. Les membres du conseil sont invités à assister à cette journée de formation.

9.7. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR M. ÉRIC CARON

L'orientation préliminaire de la CPTAQ est de rejeter la demande de M. Éric Caron pour un usage commercial sur son terrain situé tout près de sa propriété, entre la rivière Chicot et le chemin public.

9.8. DOSSIER DE M. GILBERT GÉLINAS DEVANT LA CPTAQ

Une nouvelle procédure a été mise en place par la CPTAQ depuis juin 2013. Cette procédure a pour but de faire vérifier l'existence de droits acquis sur l'utilisation actuelle du lot et le cas échéant sur quelle étendue. Par la suite, s'il n'y a pas de droits acquis.

9.9. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'OMH DE SAINT-CUTHBERT

Rés. 18-11-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert reconduit le mandat de M. Normand Robillard sur le conseil d'administration de l'OMH de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

9.10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. DAVID SYLVESTRE

Rés. 19-11-2016

Attendu que M. David Sylvestre désire agrandir son établissement commercial en laissant une marge latérale de 1 mètre au lieu de 3 mètres exigée par la réglementation sur sa propriété située sur la rue Principale dans la zone 4HC ;

Attendu que M. David Sylvestre désire annexer la bâtisse commerciale avec la dépendance ;

Attendu que son établissement commercial est situé loin de la rue Principale ;

Attendu que M. David Sylvestre obtiendra un consentement de son voisin immédiat concernant la marge latérale d'un mètre ;

Attendu que M. David Sylvestre devra effectuer le lotissement de sa propriété afin que son établissement commercial soit sur un lot distinct puisqu'il s'agit d'un bâtiment principal ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert rendra une décision sur la demande de dérogation lors de l'assemblée régulière du 5 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.0. LOISIRS ET CULTURE

10.1. NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU REPRÉSENTANT

Rés. 20-11-2016

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité reconduit le mandat de Mme Marie-Pier Lambert à titre de coordonnatrice de la bibliothèque ainsi que celui de M. Gérald Toupin à titre de représentant de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.2. RÉCEPTION DES FÊTES

Rés. 21-11-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise pour sa réception des fêtes du 17 décembre prochain :

1. L'invitation des personnes ayant travaillé bénévolement pour la communauté.
2. L'invitation des personnes représentant les organismes communautaires œuvrant dans la municipalité.
3. L'invitation des membres de l'OMH Saint-Cuthbert et du Comité Consultatif d'Urbanisme.
4. L'utilisation du traiteur Menu Exquis pour servir un repas traditionnel des fêtes et l'utilisation des services de M. Daniel Drainville pour le service du bar à boisson.
5. La réservation d'un DJ pour l'animation et la musique.

Adoptée à l'unanimité

10.3. REMBOURSEMENT HOCKEY MINEUR

La Municipalité devrait réviser le montant remboursé pour le hockey mineur. Nos montants de remboursement ne sont pas proportionnels au montant imposé par la ville. La Municipalité de Ste-Geneviève et de St-Ignace rembourse 50% des frais totaux. Lavaltrie et Lanoraie ont des ententes avec Berthierville. Lanoraie paie environ 33% des coûts totaux et Lavaltrie environ 45% des coûts totaux.

Catégorie	Frais	Frais	Part	%	50%	50%
	Hockey	Berthier	St-Cuthbert		Coût total	Coût ville
Maternelle	0.00	632.86	180.00	28.5	316.43	316.43
Pré-Novice	0.00	632.86	180.00	28.5	316.43	316.43
Novice	200.00	632.86	180.00	21.6	416.43	316.43
Atome	200.00	751.02	300.00	31.6	475.51	375.51
Peewee	200.00	751.02	300.00	31.6	475.51	375.51
Batam	200.00	751.02	345.00	36.3	475.51	375.51
Mignet	200.00	855.42	376.48	35.7	555.42	427.71

Le conseil pourra rectifier la situation lors de la préparation des prévisions budgétaires.

10.4 PROMOTION TOURISTIQUE OFFERT PAR LA MRC

Tourisme Lanaudière nous offre la possibilité de faire partie de leur campagne de promotion mettant en valeur les destinations plein air de Lanaudière. Nous aurons donc une visibilité importante sur leur site internet et ferons également partie de leurs autres outils promotionnels.

Cette campagne se mettra en branle lors de deux saisons touristiques soit la saison hivernale et la saison estivale. Le montant demandé au pôle est de 18 000 \$ pour trois ans. Avec les différents programmes de subvention de la MRC, nous pourrions aller chercher jusqu'à 14 400\$ ce qui implique que les différents partenaires du pôle Berthier investissent 3 600\$ Ce montant d'argent pourra être payé en 2017.

Si les 6 municipalités du pôle Berthier embarquent dans le projet, une contribution de 600 \$ de la part de chacune d'entre elles devra être faite. Ce montant servira à la promotion de notre région pour 3 ans.

Rés. 22-11-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de participer à

cette promotion touristique en contribuant un montant de 600\$ en 2017 pour une période de trois ans.

Adoptée à l'unanimité.

10.5. FAMILLE AU JEU

Nous avons jusqu'au **19 décembre 2016** pour inscrire notre municipalité à Famille au jeu pour l'année 2017 et le formulaire doit être signé par le maire.

Le programme de développement d'activités Famille au Jeu du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière s'adresse aux décideurs et aux intervenants des municipalités et des organismes de loisir de la région de Lanaudière désirant promouvoir l'activité physique et la saine alimentation afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Plus précisément, il propose un soutien dans l'évaluation des besoins des parents, de même que la possibilité d'obtenir un financement de 500 \$ pour réaliser des activités qui leur conviennent.

Rés. 23-11-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la Municipalité à s'inscrire à Famille au jeu 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.6. RECONNAISSANCE DE LA 1^{RE} EDITION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Rés. 24-11-2016

ATTENDU que le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel ;

ATTENDU que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés ;

ATTENDU qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie ;

ATTENDU que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence ;

ATTENDU qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population ;

ATTENDU que D'Autray en forme, regroupement de 30 partenaires, travaille à joindre au bien-être de 5 500 enfants, notamment sur le territoire de Saint-Cuthbert afin de développer, soutenir et promouvoir des initiatives qui favorisent le développement sain, global et équilibré des jeunes de D'Autray.

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Jean-Pierre Doucet :

Que la municipalité de Saint-Cuthbert s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1^{re} édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016.

Que la municipalité de Saint-Cuthbert salue le travail des partenaires de D'Autray en forme afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité.

Que les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la *Lettre des grands à chacun des tout-petits*.

Adoptée à l'unanimité.

10.7. PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES PAC

La MRC nous informe qu'il y aura un appel de projets à la MRC pour les programmes de subventions s'adressant aux municipalités, aux organismes et aux coopératives. La date est fixée au 15 décembre prochain.

Nous avons reçu la description des 5 programmes de subvention, dont celui du PAC rurales (anciennement Pacte rural). Les montants disponibles pour chacun des territoires ont été bonifiés, suite à la confirmation d'une enveloppe pour 2016-2017.

Une copie du document de la description des programmes a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil.

11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.

Travaux publics

Ponts

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)
- **Réparation des garde-fous et des chasse-roues des ponts de bois Gonzague-Brizard et Ste-Thérèse.**
- **Réparation des ponts de bois : voir rapport du Ministère des Transports**

Travaux ménage et nettoyage

- **Garage intérieur et entrepôt**
- **Cour arrière du garage**
- **Cour eaux usées**
- **Chalet des loisirs théâtre**

Travaux de voirie

- **Arrachements des accotements : Petit Rang Ste-Catherine (2 endroits) et Rang Saint-André S.O.**
- **Travaux drainage et fossé Domaine Vadnais à faire cet automne**
- **Abattage des arbres rang York**
- **Coupe de branches entrepreneur spécialisé**
- **Réservoir à essence cours d'eau Pont St-André S.O.**
- **Nettoyage ponceau entre Éric Fafard et Maurice Fafard plein au ¾**
- **Travaux de fossé sur le rang St-Esprit**
- **Arracher accotements Bel-Automne**
- **Arracher accotements St-Esprit**
- **Vérifier accès entrée au 3589 Grand Rang Ste-Catherine endommagé par le camion de vidanges des fosses 450-836-3768 (Alain Laroche Denis Bourgeois)**
- **Accotements en pierre Grand Rang Ste-Catherine et St-André avec épandeur**

Signalisation

- **Travaux signalisation routière : 50 Km/heure rue du Moulin, Flèche unidirectionnel rang York, panneaux vélos, panneaux achetés en mai et non installés**
- Amélioration signalisation piste cyclable : pictogramme sur asphalte, panneaux plus nombreux et plus gros.

Bâtisses

- Peinture : fer forgé perron arrière,
- Peinture des cadres de porte de la caserne
- **Vérification des événements sur le toit : bouché ?**
- Peinture poteaux jaunes site eaux usées

Parc

- Émondage des arbres pour éclairage terrain de tennis

Usine de filtration

- Nettoyage du décanteur

Aqueduc

- Entrée d'eau Marc Grégoire bonhomme à eau 1160 rang Sud

Égout

- **Vidanges des regards chemins des étangs et à l'entrée des étangs.**

Conteneur à ordures.

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

12.0. COURRIER

Ministre de la Culture : lettre sur le patrimoine culturel et sensibilisation à les protéger.

CPTAQ : Accusé de réception demande de Gilbert Gélinas pour droits acquis ainsi que pour demande d'autorisation

CPTAQ : Dossier Oléoduc Énergie Est levée de la suspension

André Villeneuve : Accusé de réception résolution pont de bois St-André

CPTAQ : Demande d'autorisation de Noel Marcoux acceptée

Desjardins Caisse d'Autray : Programme Desjardins jeune au travail

MDDELCC : Certificat d'autorisation Éric Fafard

MRC de d'Autray : Règlement 253 sur la compétence en informatique.

13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS

Eugène Morel demande au conseil de répondre aux allégations de M. Guillaume Narbonne au moyen du communiqué ou au moyen du journal l'Action d'Autray.

14.0. ADOPTION DES COMPTES

Rés. 25-11-2015

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

Comptes payés (folio 260597) 2016		
Dépanneur du village		
<i>Essence</i>	6200109	106.63

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Entreprise DY Laurence inc.		
<i>Travaux remplacement des ponceaux des chemins</i>	1144	11 558.66
Jean-Claude Sylvestre		
<i>Crédit de taxes 2016</i>	388	290.49
Marcel Deschênes		
<i>Location entrepôt, 1er versement</i>	389	1 050.00
9306-1380 Québec Inc (Asphalte générale)		
<i>Travaux de pavage septembre 2016</i>	10080	231 380.65
Yanick Côté		
<i>Frais non-résidents pour activités sportives</i>		180.00
Judith Lavallée		
<i>Frais non-résidents pour activités sportives</i>		300.00
Hydro-Québec		
<i>Éclairage de rue Saint-Viateur</i>	638 801 542 747	45.17
<i>Usine eau potable</i>	638 801 542 745	1 725.94
<i>Éclairage de rue Saint-Cuthbert</i>	638 801 542 746	208.06
Ghyslain Lambert ing.		
<i>Installation septique Christian Cantin</i>	CC001	689.85
<i>Installation septique Éric Pellerin</i>	EP001	689.85
<i>Installation septique Léo Chevarie</i>	LC001	689.85
<i>Installation septique Sylvain Lambert</i>	SL001	689.85
Telus Mobilité		
<i>Cellulaires</i>	oct-16	252,76 \$
Marc Cournoyer		
<i>Crédit de taxes 2016</i>	387	139.00
Arthur Da Silva		
<i>Crédit de taxes 2016</i>	386	201.43
Amaro inc.		
<i>Crédit de taxes 2016</i>	385	181.05
Normand Laferrière		
<i>Crédit de taxes 2016</i>	384	166.00
Réseau Biblio CQLM		
<i>Rencontre d'automne 2016 à Trois-Rivières</i>		50.00
Isabelle Hogue		
<i>Remb. Dépenses de déplacement pour 2e avis médical</i>	382	34.55
Marie-Pier Lambert		
<i>Réunion bibliothèque 6 octobre, repas des bénévoles</i>	383	87.40
Chemins de fer Québec-Gatineau		
<i>Entretien système d'avertissement passage à niveau</i>	EF 22973	554.00
Service de cartes Desjardins		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Adobe Acrobat, CCDG du MTQ 2016, conférence Jean-Pierre Laurin à la MRC</i>	Septembre 2016	263.02
Quincaillerie St-Cuthbert inc.		
<i>Savon à main abrasif, peinture à marquage</i>	113445, 113069	40.16
Fonds d'information sur le territoire		
<i>Avis de mutation</i>	201602548758	16.00
Canadien National		
<i>Entretien systèmes d'avertissement passage à niveau</i>	91253059	831.00
Yvon Tranchemontagne		
<i>Dépenses congrès FQM 2016</i>	372	1 175.59
Bruno Vadnais		
<i>Dépenses congrès FQM 2016</i>	380, 379	1 414.77
Éric Deschênes		
<i>Dépenses congrès FQM 2016</i>	381, 378	1 674.30
Énergies Sonic RN s.e.c.		
<i>Diesel</i>		1 179.81
Ministre des finances du Québec		
<i>Inscription de David Destrempe, préposé à l'aqueduc</i>		111.00
<i>Sûreté du Québec</i>	98885	88 827.00
Mario Du Paul		
<i>Ménage salle et chalet 1er octobre</i>	376	100.00
Nordikeau inc.		
<i>Attestation conformité, J. Mirandette 3650 rang Grand Ste-Catherine</i>	FA-16-2836	454.15
Agrivert coopérative agricole régionale		
<i>R-foil 2 bulles poly recyclé</i>	FC01049661	413.87
Comptes à payer (folio 260597)		
Mario Du Paul		
<i>Ménage salle communautaire 29 octobre 2016 payé par FADOQ</i>	392	50.00
Fonds d'information sur le territoire		
<i>Avis de mutation</i>	201602790432	12.00
Canadien National		
<i>Entretien système d'avertissement passage à niveau</i>	91260401	831.00
David Destrempe		
<i>Frais déplacement formation OPA du 1-2 novembre</i>	390	86.55
Services exp inc. (Les)		
<i>Analyse des travaux de pavage</i>	342519	9 186.64
Ghyslain Lambert ing.		
<i>Vérification de la zone de risque de mouvement de terrain – Jean-Claude Destrempe</i>	SC001	574.88
Pitney Works		
<i>Recharge de la timbreuse</i>		589.88
Lignes M.D. inc		
<i>Marquage rang Petit Ste-Catherine, St-André SO et 9e rang York</i>	2016128	1 889.59

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Harnois Groupe Pétrolier		
<i>Mazout</i>		1 277.56
Énergies Sonic RN s.e.c.		
<i>Diesel</i>		1 759.59
Le jardin de vos rêves		
<i>Arrangement paysager</i>	0289	1 011.78
Technicomm		
<i>Location de radios portatives</i>	220626	45.97
Léveillé (1993) inc.		
<i>Camion pompe usine eau potable et eaux usées</i>	L16611	1 422.82
Rabais Campus		
<i>Abonnements annuels de magazines</i>	126140001	15.69
Librairie Martin		
<i>Achats de livres</i>	L1B1-F12660	98.50
Martech		
<i>Panneaux de signalisations et poteaux</i>	155246, 155139	733.14
Xplornet		
<i>Internet chalet des loisirs et eaux usées</i>		157.48
Buro Plus		
<i>Projecteur numérique, étui de transport, ruban 12mm P-Touch, chemises</i>	119659, 119224	969.37
Ferme Albert Sylvestre inc.		
<i>Pierre pour Baie Gaillardin</i>	114	2 379.98
Ferme Marcel Deschênes		
<i>Pierre pour Baie Gaillardin</i>	114	2 379.98
Ferme Hesem inc.		
<i>Nivellage de chemin – rue Bianchi</i>	40	146.60
Teltech télécommunication		
<i>Balises routière usagées</i>	1858	1 621.15
Pieux extrême Lanaudière		
<i>Pieux église projet Yolande Harvey</i>	0098	620.86
MRC de D'Autray		
<i>Services informatiques de janvier à septembre</i>	51489	449.28
<i>Quote-part évaluation octobre et novembre</i>	51508, 51399	8 520.66
<i>Logiciel Biblio-Zap</i>	51451	143.61
<i>Ingénierie travaux de pavage du 1er septembre au 30 octobre</i>	51477, 51524	17 916.02
<i>Formation Croix-Rouge du 24 mars 2016</i>	51463	191.23
<i>Logiciel gestion du territoire, solde à payer</i>	51343	18.05
<i>Quote-part transport en commun</i>	51383, 51376	1 522.24
Pneus Michel Rivard inc.		
<i>Changement d'un pneu du tracteur</i>	23676	418.84
Dicom		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Transport des balises routières usagées</i>	15205352	301.26
Bélangier Sauvé		
<i>Frais juridique Gestion DGNE</i>	347342	18 551.13
Location C.D.A. inc.		
<i>Location du rouleau compresseur du compacteur et d'une nacelle</i>	21147, 21667	4 155.93
Hewitt Équipement Limitée		
<i>Réparation excavatrice : élément et filtre</i>	9011298604	89.82
Agrivert coopérative agricole régionale		
<i>R-foil 2 bulles poly recyclé</i>	FCJ0025571	206.93
Sintra		
<i>Asphalte</i>	25-0406-03712, 25-0406-03658, 25-0612-01972, 25-0406-03736	739.43
Supermarché Fafard inc.		
<i>Buffet réception</i>		106.76
Transport Éric Caron		
<i>Asphalte recyclée et transport</i>	11486	1 206.19
Lafarge		
<i>Gravier MTQ</i>	37533963, 37533964, 37568729, 37509586, 37356462, 37579959, 37363726	3 107.77
Médias Transcontinental S.E.N.C.		
<i>Annonce dans L'Action d'Autray : avis rôle</i>	AW237035	243.74
Inspecteur canin		
<i>Constat d'infraction</i>	1609	172.46
EnvironeX		
<i>Analyse des eaux usées</i>	317115, 313721	240.06
GC Alarme sécurité		
<i>Service de surveillance septembre 2016</i>	18434	21.56
Carrière St-Barthélemy (1990) Ltée.		
<i>Asphalte recyclée</i>	S-06566, S-06523	1 132.76
POPcliq		
<i>Forfait annuel hébergement du site web et sécurité</i>	F16-11-16:01	642.86
JBM marquage routier inc.		
<i>Rondelle jaune</i>	12340	2 345.49
Marché St-Cuthbert		
<i>Nourriture inauguration bibliothèque</i>		25.81
Vignoble aux pieds des noyers		
<i>Vin pour inauguration bibliothèque et projet Yolande Harvey</i>		388.91
Menus Exquis		
<i>Buffet inauguration œuvre d'art et bibliothèque</i>	2643, 2621	471.38

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Toshiba solution d'affaires		
<i>Frais de photocopies</i>	AR2994941	176.53
La pensée fleurie		
<i>Corbeille de fleurs décès M. Doucet</i>	9368	100.01
Équipements J.M. Dubois (Les)		
<i>Couteau polycut, plate oregon, chaîne pour scie, hose, barrure, plug</i>	8798, 8831, 8769, 8804, 8751	320.74
Quincaillerie St-Cuthbert inc.		
<i>Connecteur fils GB-4, porte-lampe court, gant cuir/coton, déboucheur de toilette, attache câble, piles AAA, ensemble embout de rondelle, nettoyant, clefs, nipple, union, réduit mxf, douille, penture courroie, vis à bois, chaîne, ruban à mesurer, pelle à jardin, vis à métal, scie circulaire, scellant translucide, gant nitrile bleu, ballast, vestes de sécurité, fluorescent T12, nettoyant Castrol, ampoule DEL, couteau utilitaire robuste, mousqueton, crochet, o-ring, bâche, câble élastique</i>		1 005.27
Guy Bourgeault & Fils inc.		
<i>Réparation des lumières de rue, en face de l'église, 1781, rang York</i>	38555	199.95
Hydro-Québec		
<i>Éclairage de rue – réseau de Saint-Cuthbert</i>	690 101 378 624	214.99
<i>Éclairage de rue – réseau Saint-Viateur</i>	690 101 378 625	46.68
Postes Canada		
<i>Distribution communiqués</i>	9604571356	259.76
Comptes payé (folio 261019)		
Benoît Brizard		
<i>Remboursement kilométrage</i>		127.20
Quincaillerie St-Cuthbert inc.		
<i>Adaptateur, robinet, coude 90°, manomètre, graisse super impact</i>	113438, 112865, 112318	49.79
Bell Canada		
<i>Téléphone usine eau potable septembre 2016</i>		109.73
Comptes à payer (folio 261019)		
Bell Canada		
<i>Téléphone usine eau potable octobre 2016</i>		109.73
EnvironeX		
<i>Analyses eau potable</i>	317112, 317114, 313720, 313718,	1 393.96
Wolseley Canada inc.		
<i>Tuyaux de cuivre mou, union, gaine, vanne de ligne</i>	7948196	813.28
Jolec Industrie inc.		
<i>Moteur Newport pour usine de filtration</i>	53829	1 258.98
Produits Sanitaires des plaines		
<i>Hypochlorite en solution</i>	100426	540.38
ELPC		

<i>Internet usine filtration octobre et novembre</i>	59481, 58726	176.96
Kemira Water Solutions Canada		
<i>Pass</i>	9019126403, 9019126404	4 346.06
Beudoin Hurens		
<i>Réalisation plan et devis et évaluation des coûts pour les travaux d'amélioration de la centrale de traitement de l'eau potable</i>	16-881	3 075.58
Comptes à payer (folio) 262206		
EnvironeX		
<i>Analyses eau potable réseau Saint-Viateur</i>	317113, 313719	190.17

15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 26-11-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adoptée à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 7 novembre 2016

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier

